

La Petite Tunisienne

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

LE RETOUR

des travailleurs coloniaux

Dans quelques jours, ou quelques semaines, car il faut compter avec l'anarchie et la désorganisation lamentable qui règnent dans nos services maritimes depuis le jour, trois fois néfaste, où Clément-Baumont a cru devoir créer un commissariat général de la marine marchande pour y caser ce bavard de Bouisson qui devait faire des miracles et finalement n'a fait que des bêtises qui coûtent les yeux de la tête malgré le concours de Grunbaum-Ballin, neveu, paraît-il, de Ballin, le fameux manager boche de la Hamburg-Amerika, qui s'est fait sauter la cervelle de désespoir devant le désastre de sa patrie et l'évanouissement de son rêve de domination des mers, dans quelques jours ou quelques semaines les travailleurs coloniaux affectés à la terre nous reviendront après ceux affectés aux usines de guerre; qu'en fera-t-on ? Quelle décision a-t-on prise à leur égard ?

La plupart de ces mobilisés agricoles sont des jeunes gens qui ont eu un bon numéro au tirage au sort et ont été incorporés d'office dans l'armée des travailleurs de la terre et envoyés en France. Pendant leur séjour dans la métropole ils avaient des salaires inconnus d'eux jusqu'alors et beaucoup ont pris des habitudes qu'il leur sera assez difficile de perdre malgré le peu de temps resté en France. En tout cas, beaucoup d'entr'eux ne voudront plus travailler pour les trente, trente-cinq ou quarante sous qu'ils avaient autrefois bien que l'existence soit autrement facile ici et l'occasion de dépenser moindre. Le gouvernement s'est-il préoccupé de la situation qui sera faite aux colons de par les exigences de ces néo-français qui entraîneront certainement leurs coreligionnaires demeurés ici dans la voie de la résistance pour l'obtention de salaires égaux à ceux qui leur étaient alloués en France, bien que déjà ces salaires aient doublé et même plus que doublé.

De deux choses l'une : ou les colons refuseront et alors c'est la ruine où ils consentiront à des sacrifices dont le consommateur fera finalement les frais de sorte que la Tunisie pourra mettre une croix sur le peuplement français, objet de toute la sollicitude de M. le Résident général Flandin.

Pour éviter cette catastrophe --- nous disons bien catastrophe, car l'arrêt du peuplement français en serait une --- il faudrait garder les ouvriers agricoles mobilisés jusqu'au retour des poilus et même après autant qu'il le faudra en leur allouant un salaire journalier de deux francs cinquante centimes sur lequel ils auraient à pourvoir à tous leurs frais de nourriture, de logement, d'habillement, etc., etc.

« Si le gouvernement n'édicte pas un décret fixant les salaires agricoles avec des sanctions pénales contre ceux qui l'enfreindraient nous disant un colon ami, nous sommes fichus et nous n'aurons plus qu'une chose à faire, nous débarrasser de nos propriétés et les céder à une de ces sociétés

italiennes qui achètent partout où elles trouvent à acheter pour y caser des compatriotes qui sont peu exigeants, beaucoup moins même que ne le sont aujourd'hui les indigènes.

« Si, encore, ceux-ci en donnaient pour l'argent qu'on leur paie, ajoutait-il, mais il n'en faut pas plus et même moins qu'avant, alors autant s'en aller sous des mieux meilleurs ou rentrer en France. »

« Du reste, cette base de 2 fr. 50 a été établie et adoptée par différentes sociétés ou compagnies comme le Bône-Guelma, le Sfax-Gafsa, les Tramways de Tunis, la Cie du Gaz et Eaux de Tunis, etc., etc. »

Nous espérons donc qu'on étudiera sans tarder en haut lieu la question du maintien des travailleurs coloniaux agricoles mobilisés lors de leur retour en Tunisie, et leurs salaires.

On ne fera, en fixant ces salaires, qu'apporter des usages courants établis en France et en Suisse avant la guerre, les sanctions pénales contre la surenchère ne sont venues qu'après en France, mais elles existaient déjà depuis longtemps en Suisse qui est un pays où nous avons beaucoup à apprendre.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

NOTRE MURAILLE DE CHINE

M. Flandin a parlé de faire disparaître la frontière-factice qui sépare la Tunisie de l'Algérie; qu'a-t-il voulu entendre par-là? Nous l'ignorons encore.

S'il s'agit de pouvoir faire déverser sur nos ports les minerais divers qui sont à cheval sur la frontière algéro-tunisienne ou indistinctement vers ceux d'Algérie, ceux qui ont intérêt à y aller tout le monde de ce côté-ci de la frontière y souscrit bien volontiers, surtout les Bizertins qui guettent ceux de l'Ouedra et peut-être aussi ceux du Bou-Kadra. Mais les Bônois se laisseront-ils persuader et entendront-ils d'une oreille complaisante un raisonnement qui les dépouillerait, et après la guerre contre les Boches n'est-il pas à craindre qu'ils n'allument une autre guerre, moins meurtrière il est vrai, contre nous? Tout dépendra de la façon dont nos dirigeants s'y prendront pour faire taire les diocèses nourris qui retentiraient sûrement dans les rues de la coquette cité bônoise.

En attendant de faire disparaître cette barrière-factice, qui ne vise en somme que le transit de minerais, ne pourrait-on pas faire disparaître la muraille de Chine qui existe entre les deux pays en raccordant toutes les lignes de chemins de fer : Kalaâ-Djerda à Tébesa, Kalaat-Senam à Morsott, et quand elle sera achevée Bizerte-Mateur-Tabarka à la Calle, en transformant la voie étroite algérienne en voie normale? Autre chose encore de plus facile à faire cesser qui ne devait pas exister avant le rachat par l'Algérie du réseau algérien du B.-G. Il s'agit de l'obtention des 1/2 tarifs sur le réseau du B.-G. tunisien s'il s'agit d'élèves tunisiens fréquentant des écoles algériennes et de la même faveur sur les lignes algériennes si ce sont ceux d'Algérie qui viennent à nos écoles.

Mais laissons parler M. le directeur des Chemins de fer algériens de l'Etat, et quand on aura lu sa lettre il faut espérer qu'une entente

aura lieu sur la haute intervention des chefs des deux colonies :

Chemins de Fer Algériens RÉPUBLIQUE FRANÇAISE de l'Etat

DIRECTION Alger, le ... décembre 1918

N° ...

OBJET : Monsieur

Par votre lettre du ... courant, vous avez bien voulu me transmettre une lettre de M. qui se plaint de ce que le Réseau Bône-Guelma-Etat ne consente pas des 1/2 tarifs aux élèves de l'Ecole. de Tunis, se rendant en Algérie, à l'occasion des vacances.

Vous attirez notre attention sur cette réclamation et vous me demandez de lui réserver satisfaction entière le plus rapidement possible.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Cie Bône-Guelma (réseau tunisien) n'accorde en Tunisie aucune réduction de tarif au personnel et élèves des divers établissements de l'Algérie (Facultés, Lycées, Ecoles supérieures, Ecoles normales, Médersas, Collèges).

Il ne m'est donc pas possible, dans ces conditions, d'accorder sur nos lignes, un régime de faveur aux élèves fréquentant les établissements en Tunisie au détriment de ceux d'Algérie qui sont obligés de payer le voyage à plein-tarif au delà de Ghardimaou, et je vous en exprime mon plus vif regret.

Veillez agréer, Monsieur, etc.

Le Directeur des Chemins de fer Algériens de l'Etat, A. GUÉRIN.

Voilà une muraille qu'on peut faire aisément disparaître sans cri, sans tapage, sans tempête, en accordant la réciprocité sur les deux réseaux aux élèves d'Algérie venant en Tunisie ou à ceux de chez nous allant en Algérie.

LE SEMAINIER

NOS ECHOS

La « Petite Tunisie » au Représentant de la République Française à ses amis, à ses abonnés, à ses lecteurs.

S. A. le Bey à Hammam-Lif
Hammam-Lif a été heureuse du retour de S. A. le Bey et de toute sa suite, aussi la ville a repris son animation des grands jours à la grande joie des habitants.

A la Direction des Travaux Publics
Malgré l'annonce de la rentrée prochaine de M. Michaux, on chuchotait, dans certains milieux, que ce retour n'aurait pas lieu sans fournir aucune explication.

Ce départ aurait été regrettable en ce moment si le choix ne s'était porté sur la personnalité de M. Mourgnot, depuis longtemps en Tunisie, qui fut de longs mois le collaborateur intime de M. Michaux, et qui de plus assure avec distinction depuis le commencement de l'année dernière, l'intérim de la Direction générale.

De cette façon, les projets élaborés pourront être repris dès que les circonstances le permettront, mais ne pourrait-on pas faire achever de suite la transformation de la ligne de Tunis à Soussa? Que faudrait-il pour cela? quelques centaines de mètres de voie. Est-il si difficile de les trouver?

A M. Michaux qui s'en va, nos vœux l'accompagnent dans sa retraite, à M. Mourgnot qui lui succède nos souhaits d'heureuse réussite.

Aux arrivées
Alors que Caillaux l'ami très cher de M. Maurice Ajam, député de la Sarthe et rédacteur en chef de l'« Exportateur Français », est en prison sous le coup de multiples accusations, dont une d'avoir appartenu à la San Stefano, on annonce que l'ancien avocat-conseil de cette société boche et d'autres sociétés de même farine, vient d'arriver à Tunis pour narguer ses victimes Kalaâdjerdennes, Nebeuresques ou autres. Que ne va-t-il aux Carpathes voir ses gisements pétroliers en compagnie de M. Ricord, fils de l'ancien Garde des Sceaux?

Un joli geste
Un joli geste qui mériterait d'être imité, dont nous félicitons vivement son auteur :

« J'ai lu dans le « Républicain » de Constantine que la Djemaâ des Mozabites de Constantine avait souscrit à l'Emprunt national pour une somme de cinq cent mille francs, vous me feriez un sensible plaisir en faisant connaître que les Mozabites de Biskra ne sont pas restés en retard sur leurs coreligionnaires de Constantine, ils ont souscrit (quoique bien moins nombreux) par mon intermédiaire à la Banque de l'Algérie pour la somme de 142.000 francs soit huit mille quarante francs de rente.

« Je profite de la circonstance pour vous adresser la somme de 535 fr. 45, montant de la commission qui m'a été versée par la Banque de l'Algérie pour les souscriptions recueillies par moi lors de l'Emprunt 4 0/0 1918.

« Je vous serai très obligé de bien vouloir verser cette somme en mon nom à l'Amicale des Mutilés de la guerre.

« Recevez, etc. »

JULES BRULEBOIS, Biskra.

Dans une commune suburbaine
Une municipalité où le vice-président réfractaire à ses obligations militaires, mais non à ses profits qu'il tire — ô comble ! — de charges gouvernementales productives, c'est bien celle de.... (chut, pas d'indiscrétion, car dans ce genre est là qui guette) qui se moque du bien-être de ses administrés comme un poisson d'une pomme.

Il y avait des marchands de lait qui alimentaient la commune à raison de douze sous, et enfin de un franc le litre, ce qui était abusif à la campagne, mais cela ne suffisait pas à leur cupidité, et aujourd'hui tout le lait va à Hammam-Lif où — chose incroyable ! — sous les yeux, paraît-il, de qui de droit il est vendu couramment à fr. 35 alors que la taxe est de quatorze sous.

Qu'on nous explique pourquoi cette liberté alors qu'à Tunis on traque les marchands de lait qui demandent plus de un franc ! Et à...., il n'y a plus une goutte de lait ! Qu'a-t-elle fait pour le lait comme pour tout ?

Un Bon Français
Les associations patriotiques du Gard viennent d'adresser un message en l'honneur de M. Bonnefoy-Sibour, le nouveau préfet de l'Aisne, fils du sénateur du Gard, décédé il y a quelques mois. M. Bonnefoy-Sibour a en effet, était cité deux fois à l'ordre de la Nation, alors qu'il était Sous-Préfet de Béthune pour son courage sous un bombardement incessant.

Fait Chevalier de la Légion d'Honneur, il avait été embrassé par M. Clément-Baumont devant ses troupes qui lui rendirent les honneurs alors que la mitraille pleuvait sur l'héroïque petite cité.

Le nouveau Préfet de l'Aisne dont il est question, est le neveu de M. Paul Dumas, notre ancien président du Tribunal, actuellement premier président de la Cour d'Appel de Rabat.

Sur la frontière franco-suisse
Notre 4^e Tirailleurs, colonel en tête, n'aura pas fait un long séjour en Haute-Savoie où il était affecté à la garde de la frontière franco-suisse; il y a quelques jours il a été relevé par le 13^e régiment de Tirailleurs de formation récente.

Peut-on le dire ?
Peut-on dire que le service de la santé maritime d'un port méditerranéen de l'Afrique du Nord a gravement manqué au plus élémentaire de ses devoirs en n'imposant qu'une simple quarantaine de 24 heures à un navire marchand en provenance de Marseille sur lequel s'étaient produits douze cas de grippe infectieuse bientôt suivis de mort.

Ces morts, qui auraient pu être évités jusqu'au port prochain, qui était assez proche, furent évités, c'est donc que le médecin du bord et le capitaine estimèrent qu'il pouvait y avoir danger pour la santé des passagers et du personnel du bord, alors on ne s'explique pas qu'une quarantaine aussi courte ait été imposée.

Au Conseil Municipal d'Hammam-Lif
On dit dans la commune, qu'après M. Bertrand, qui vient de se démettre de ses fonctions de vice-président de la Municipalité pour cause de départ, M. Bellino qui assume l'intérim avec tact et intelligence suivrait l'exemple de M. Bertrand pour se retirer lui aussi à Marseille ou à Toulon après plus de trente ans de séjour en Tunisie, dont la plus grande partie à Hammam-Lif.

Avec MM. Bertrand et Bellino la commune perdrait deux hommes très dévoués aux intérêts qu'ils avaient charge d'administrer.

Lire la suite des Echos en 3^e page

LE RÉSIDENT GÉNÉRAL A TUNIS

L'entrée officielle de M. le Résident Général à Tunis a eu lieu avec le cérémonial habituel : coups de canon, salon de réception au bas de l'Avenue Jules-Ferry, où furent présentés le général Alix et les chefs de service, troupes échelonnées jusqu'à la Résidence pavoisée à profusion ainsi que l'Avenue Jules-Ferry.

Une foule nombreuse et compacte se pressait sur tout le parcours pour voir et saluer le nouveau ministre qui, de l'avis général, a produit une fort bonne impression : plutôt grand, svelte, figure énergique, orateur, son premier discours devant la statue Jules-Ferry fut frénétiquement applaudi, puis entrée au palais résidentiel où de suite les visites officielles eurent lieu.

La première annoncée est celle de S. A. le prince Mouncef, fils aîné de S. A. le Bey, qui est venu souhaiter la bienvenue au ministre en lui apportant les compliments de S. A. le Bey.

M. Flandin a fait au prince un accueil excessivement aimable et l'a chargé de remercier Son Altesse de sa délicate attention.

Le prince était suivi de LL. EE. le Premier Ministre et le Ministre de la Plume.

Entrent ensuite : le général Alix, commandant la division d'occupation accompagné de l'état-major de la division qu'il présente au ministre en même temps qu'il lui adresse ses souhaits de bienvenue.

M. Flandin remercie le général de ses vœux et se montre très touché des sentiments qui viennent de lui être exprimés. Il rappelle que la collaboration de l'autorité administrative et militaire restera toujours entière pour la sécurité de tous les administrés.

A l'amiral Darrieus, le ministre promet sa très prochaine visite et son concours le plus effectif. L'amiral Darrieus remercie le Résident et lui dit qu'il sera très heureux de lui montrer l'œuvre accomplie à Bizerte par la marine pour la Tunisie et l'Afrique du Nord.

Le corps consulaire est présenté par son doyen M. le consul général d'Angleterre l'honorable M. Berckelely. Puis vient la Conférence Consultative. Notre ami M. Omessa, secrétaire élu, prononce un discours qui mériterait d'être reproduit en entier ainsi que la réponse du ministre :

Monsieur le Résident Général, La colonie est heureuse de vous souhaiter la bienvenue; elle forme des vœux pour que vous soyez longtemps son chef, votre passé et la réputation qui vous précède autorisant tous les espoirs.

Le programme de gouvernement que vous lui apportez — et qui fut aussi celui de vos prédécesseurs, comme il sera d'ailleurs celui des futurs dirigeants du protectorat, car il ne peut que rester invariable dans ses directives générales : développement continu de notre action civilisatrice et amélioration progressive des conditions matérielles et morales des indigènes, — ce programme, qui se dégage avec une si belle netteté de vos récentes déclarations et de vos travaux antérieurs, répond entièrement aux sentiments de tous vos compatriotes de Tunisie.

Mais pour la réalisation des objectifs essentiels qu'il comporte il faut prévoir, à l'aube de la transformation mondiale qui s'opère, la nécessité de recourir à des méthodes nouvelles, plus actives, les anciennes ne suffisant plus aux besoins actuels.

En ce qui concerne notamment l'exploitation des ressources locales, il conviendra de s'inspirer, pour l'intensification de leur production, des procédés d'industrialisation dont les Etats-Unis et l'Angleterre donnent depuis longtemps l'exemple et qui, on doit avoir le courage de l'avouer, concurremment pratiqués par l'Allemagne avant la guerre, rendent notre ennemi tellement puissant qu'il fallut pour l'abattre la plus formidable des coalitions.

Sous votre égide, la colonie déjà a

travail ne demande qu'à accroître son rendement.

On assure que vous voulez aborder l'œuvre qui vous incombe en commençant par le peuplement français et livrer sans tarder à la colonisation les 40.000 hectares dont dispose la direction de l'agriculture créant ainsi d'un coup trois à quatre cents lots de ferme.

Aucune autre initiative ne saurait être plus opportune ; mais il importerait d'en décupler la portée, car, ainsi limitée, ce n'est guère, en somme, que de trois à quatre cents colonies de plus qu'on enrichirait le pays, alors que plusieurs milliers seraient désirables.

En matière de peuplement comme du reste dans tous les champs de l'activité économique, il est devenu indispensable avec le nouvel état de choses, de faire vite, de faire grand et de faire bien.

Si l'organisme rudimentaire que constitue la Conférence Consultative a pu satisfaire les intérêts immédiats d'une société en formation, elle ne suffit pas à une collectivité de quarante mille âmes, en pleine maturité d'esprit, de plus en plus consciente de ses droits, autant que de ses devoirs et dont les aspirations se sont par suite naturellement élargies ; à regarder au surplus ce qui existe en Algérie, la simple logique, pour ne pas invoquer la doctrine démocratique, s'accorde mal avec le système de compression encore imposé en Tunisie.

A cette heure surtout où la France peut, les mains libres, amplifier son effort colonial dans la sérénité d'une paix durable, on ne saurait, — songerait-on à s'arrêter encore à la forme extérieure du protectorat — s'opposer davantage au relèvement de son organisation politique et se refuser à substituer à l'assemblée désuète qu'est la Conférence Consultative une assemblée délibérante.

C'est à vous, M. le Résident général, que, pour cette revendication comme pour tout ce qui regarde sa situation présente et son avenir, la colonie fait entière confiance, car, par votre science de juriste jointe à la connaissance des affaires indigènes que vous possédez déjà, ainsi que par votre situation au Sénat, vous êtes « the right man in the right place ». Il lui est donc particulièrement agréable, à votre premier contact avec elle, de vous assurer de son concours le plus dévoué dans l'accomplissement de la haute tâche à la fois si délicate et si complexe que vous avez acceptée d'assumer parmi nous.

Le ministre répond qu'il est très touché des sentiments et des souhaits que le secrétaire élu de la conférence veut bien lui exprimer au nom de la compagnie. Le bien général et particulier, dit-il, exige aujourd'hui que l'on travaille d'un commun accord pour le plus grand bien du peuplement français en Tunisie. J'ai toujours pensé que le régime libéral était le meilleur et donnait une vigoureuse impulsion au mouvement économique. La main-d'œuvre agricole nous sera restituée intégralement. Les travailleurs tunisiens ont rendu les plus grands services et plusieurs départements avaient réclamé la faveur de les conserver, ce qui est le plus bel éloge qu'on en

puisse faire, mais les besoins de la Tunisie n'ont pas permis de différer leur retour.

L'évacuation de votre splendide récolte sera ensuite notre préoccupation. Le gouvernement de la Métropole est résolu à faire le nécessaire pour que cette récolte ne soit pas perdue. Pour nombre d'autres problèmes, j'aurai besoin de l'utile concours de la Conférence Consultative : la création de la flotte commerciale, l'arrivée régulière de l'eau à Tunis, l'élargissement des attributions de la conférence, sont autant de questions que nous aurons besoin d'étudier ensemble. Je voudrais enfin voir s'établir une entente entre les régions de l'Afrique du Nord et détruire les barrières qui existent encore entre elles.

Le ministre parle enfin de la création éventuelle d'une conférence interdépartementale qui réunirait nos délégués avec ceux du Maroc et de l'Algérie.

Les membres de la section indigène de la Conférence Consultative sont ensuite présentés par M. Mohamed Mabrouk, qui prononce un excellent discours traduit par M. Saadallah, chef de section au Dar-el-Bey.

M. Pellet, en présentant la Chambre de Commerce exprime au ministre les souhaits de bienvenue de sa compagnie, se réservant, dit-il, de l'entretenir ultérieurement des doléances du commerce dans un entretien particulier.

Vinrent ensuite la Chambre d'Agriculture, puis la Magistrature présentée par le Président du tribunal.

Aux compliments qui lui sont adressés par M. Dramard, M. Flandin répond avec émotion que la démarche de ses anciens collègues lui rappelle les meilleurs souvenirs de son passé. Malgré ses attaches avec le pouvoir judiciaire, il déclare qu'il n'interviendra jamais dans une affaire de justice, le principe de la séparation des pouvoirs restant pour lui immuable.

Les autres présentations furent faites dans l'ordre des préséances.

Nous remercions M. le Résident Général les respectueux souhaits de bienvenue de la « Petite Tunisie ».

ECHOS (suite)

Dans la Légion d'Honneur

Toute la population de Soussa a appris avec un réel et vif plaisir la nomination de M. le président Bonfond comme chevalier de la légion d'honneur.

C'est le couronnement d'une carrière dignement remplie.

Nous adressons à l'honorable magistrat nos respectueuses félicitations.

Abus administratif

Pour M. Et. Flandin, Résident Général. On nous demande en vertu de quel

pouvoir M. le Cheikh el Medina réquisitionne en dehors du périmètre communal de Tunis ?

Tout dernièrement S. A. arrivait à Hammam-Lit pour y séjourner quelques mois.

Ne trouvant pas un brin de charbon il fit prier le vice-président de la municipalité de lui en procurer. M. Bellino réquisitionna immédiatement quelques arabats qui passaient malgré les protestations des arabiers qui exhibèrent un ordre de réquisition du Cheikh el Medina.

M. Bellino estimant que le Cheikh el Medina n'avait aucune autorité en dehors du périmètre communal de Tunis passa outre et fit livrer le charbon à S. A.

Mais l'affaire ayant été portée au Dar-el-Bey, M. At téléphona l'ordre de laisser passer le chargement. M. Bellino n'en fit rien, d'abord parce que c'était trop tard, ensuite parce qu'il ne reconnaissait pas le droit de réquisition au Cheikh el Medina de Tunis et à un scribe quelconque du Dar el Bey de lui donner des ordres, aussi s'est-il empressé d'en voyer sa démission, ce qui fait qu'il ne reste plus qu'un seul conseiller municipal en exercice à Hammam-Lif.

Les laitiers de St-Germain

Nous avons annoncé que des laitiers de St-Germain avaient été pris cet été en flagrant délit de mouillage de... lait naturellement dans la proportion de 5 à 51 pour cent d'eau.

Le tribunal de la Driba devant lequel viennent de comparaître ces fraudeurs les a condamnés à des peines très sévères de seize à cent francs d'amende qu'ils ont eu vite fait de récupérer, puisque le lendemain même de la visite des agents de la repression des fraudes leur lait était encore mouillé à 25 pour cent. Si ces malfaiteurs avaient comparu devant le tribunal Correctionnel français surtout celui de 51 pour cent, il n'y coupait pas de 3 mois de prison, 200 ou 300 francs d'amende et l'affichage à la porte du domicile. Il y a encore quelque chose de pourri aux tribunaux indigènes malgré le code nouveau.

Le pillage des olives au Mornag

On nous signale que des indigènes du Mornag avoisinant les Jardins Milliane, pillent les olivettes à qui mieux mieux. On se demande même si elles sont gardées, et dans l'affirmative si les gardes ne seraient pas complices de ce pillage... Il suffirait d'envoyer quelques gardes français faire un petit tour dans le pays pour trouver partout des sacs, des couffins pleins d'olives et des jarres pleines d'huile provenant des vols qui se pratiquent sur une échelle trop vaste pour rester impunis.

Agenda du P.-L.-M.

L'Agenda du P.-L.-M. de 1919 vient de paraître. On le trouve chez tous nos principaux libraires.

Comme ses devanciers, il est vraiment intéressant, et chacun voudra le posséder surtout en raison de son prix 2,50 excessivement modique en ce temps de papier cher.

Une poignante nouvelle est venue nous jeter dans la consternation : Mme Vve Elie Castel, femme de notre ami agent-voyer de La Goulette, décédé il y a quinze jours, vient de succomber à son tour de la grippe malgré les soins dont elle était entourée.

Nous nous inclinons devant sa tombe et prions sa famille d'agréer l'assurance de notre profonde sympathie.

CASSE-TÊTE CHINOIS

A l'issue d'une réunion des oléiculteurs et oléifacteurs de Sfax, le télégramme suivant a été adressé à M. Boret, ministre du Ravitaillement, et à M. Flandin, Résident Général alors à Paris :

Gouvernement Français a décrété dans intérêt exclusif de consommateurs obligation pour fabricants tunisiens de livrer toutes les huiles importables en France aux consortiums institués officiellement, mais ceux-ci n'ont depuis leur création pu introduire en France aucune huile récolte 1917 et ne répondent que par moyens dilatoires et tendancieux aux offres précises des négociants et Chambres de Commerce de Tunisie administrant ainsi la preuve manifeste non seulement de inutilité mais même de nocivité de l'organisme ainsi créé qui en dépit besoin certains et pressants empêche systématiquement dans but de spéculation évidente la France de recevoir quantités d'huiles tunisiennes disponibles se chiffant actuellement à environ cinq millions kilos alors que fabricants tunisiens se voient dans obligation arrêter sous quelques jours fabrication faute logement huiles et retour argent frais et sont par ailleurs dans impossibilité établir un cours achat normal des olives faute connaissance du prix auquel trois quarts minimum production huiles pourront être livrés à France obligatoirement, cette situation expose producteurs olives uniformément dépourvus de moyen usiner leurs récoltes à subir soit perte totale d'iceles soit cours extrêmement bas et désastreux pour oléiculteurs.

Ouf ! Ouf ! Ouf !

Les producteurs, fabricants et commerçants de région Sfax représentant les trois-cinquièmes de récolte tunisienne actuelle demandent le rétablissement d'extrême urgence de liberté commerciale complète pour vente huiles Tunisie au commerce et consommateurs français sous réserve besoins consommation tunisienne et prennent engagement formel livrer disponible huile première pression campagne 1918 moyennant quatre cents francs les cents kilos logés Marseille-Nice ou tous ports français huile filtrée moyennant quatre cent cinquante et colis postaux conformément taxe actuelle, procu-

rant ainsi économies de 25 et cent francs sur prix taxes françaises.

Pour éviter retards toute autorisations d'exportations devront être accordées par Administration tunisienne au prorata des stocks particuliers disponibles.

De toutes façons réglementation définitive pour ensemble récolte 1918 est absolument nécessaire d'extrême urgence pour éviter perte considérable fruits et véritable catastrophe agricole et commerciale aux conséquences des plus funestes et ne pouvant que retarder ravitaillement français et en augmenter les charges.

Nous nous engageons à servir un abonnement d'un an à qui nous donnera l'explication de cette dépêche, quand on suit au jour le jour les cours des olives dans les colonnes de notre confrère sfaxien.

Dans son numéro du 27 décembre, la « Dépêche Sfaxienne » annonçait que le cours d'olives qui valait 165 francs le 25 était monté à 180 le 26, et dans celui du 29 qu'il avait atteint 196 francs alors qu'il ne valait que 130 trois ou quatre jours avant !

On ne peut que se demander jusqu'où ira la folie de la hausse et si le gouvernement cédera devant les exigences des oléiculteurs qui ont arrêté la cueillette, espérant que les décisions gouvernementales leur donneront satisfaction.

Nous ne sommes pas hostile aux oléiculteurs, mais nous pensons que ceux-ci abusent de la situation avec leurs prétentions exagérées alors qu'ils n'ont droit qu'à un revenu raisonnable et rémunérateur, mais non excessif.

A CEDER

après fortune faite

GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande ville de Tunisie Belle clientèle - Facilités de paiement

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Brama Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elopne, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikha, J. & A. BEMBARON. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Pharmacie Soemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

RAYMOND VALENCI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
ARROSAGE — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissances — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Vins, Raux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikha.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lienses - Rateaux - Faucheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikha
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALGRNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikha
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique